



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>55525</b>	De <b>Mme Frédérique Massat</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Ariège )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > haut débit	<b>Analyse</b> > couverture du territoire.
Question publiée au JO le : <b>13/05/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/12/2014</b> page : <b>10359</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>02/12/2014</b>		

### Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, sur la mise en place du plan très haut débit annoncé par le Président de la République au mois de février 2013. Ce plan prévoit une couverture haut débit intégral à l'horizon 2022 avec pour point d'étape la couverture en très haut débit de 50 % des foyers en 2017. Un an après le lancement de ce plan, elle souhaiterait connaître l'état d'avancement des mesures de ce plan attendu ambitieux. Elle attire son attention sur le fait que dans les zones de montagne, moins denses et peu accessibles, l'accès au très haut débit est un enjeu de développement économique, d'accès aux services public mais aussi de vitalité démographique.

### Texte de la réponse

L'accès à internet à haut et à très haut débit représente un enjeu majeur pour les Français, pour la compétitivité des entreprises, pour l'attractivité des territoires et pour la lutte contre la fracture numérique. Le Président de la République a annoncé qu'il organiserait avec les collectivités locales et les opérateurs de communications électroniques la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans. Le 28 février 2013, le Premier ministre a présenté la feuille de route numérique du Gouvernement et notamment le plan « France Très Haut Débit » pour le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire. Ce plan vise une couverture intégrale du territoire d'ici 2022. Il pose également un objectif intermédiaire de très haut débit pour 50 % des foyers en 2017. A cette fin, il mobilise l'ensemble des technologies capables d'apporter du très haut débit. Un objectif de cohésion urgent permettra également de réduire la fracture numérique en apportant du haut débit de qualité (3 à 4 Mbit/s) à l'ensemble des foyers d'ici 2017, par l'utilisation de toutes les technologies qui peuvent s'inscrire dans l'objectif final, notamment le recours à la modernisation du réseau cuivre combiné à la technologie VDSL2. Les opérateurs privés ont annoncé leur intention de déployer leurs réseaux optiques dans près de 3 600 communes d'ici 2020, soit 57 % de la population française. Ces intentions doivent se concrétiser localement par la signature de conventions de programmation et de suivi des déploiements entre les opérateurs, les collectivités et l'Etat. Concernant les zones où les opérateurs ne déploieront pas de réseaux à très haut débit de leur propre initiative, l'Etat met en place des moyens financiers substantiels en complément des investissements des collectivités territoriales pour accélérer leurs projets de réseaux d'initiative publique : - des prêts de long terme : en mobilisant les fonds de l'épargne réglementée, l'Etat mettra à la disposition des collectivités territoriales plusieurs milliards d'euros de prêts pour financer à long terme leurs projets de déploiements du très haut débit ; - un soutien public aux réseaux d'initiative publique : en moyenne, l'Etat contribuera à hauteur de la moitié du besoin d'accompagnement public des projets de



déploiement en dehors des zones couvertes par les opérateurs. Il aidera tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (en général les territoires les plus ruraux). Au total, l'Etat apportera environ 3 milliards d'euros d'ici 2022. Au 30 avril 2014, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, 22 projets de réseaux d'initiative publique, représentant 29 départements, ont fait l'objet d'un accord préalable pour un montant de 691 millions d'euros. Sans attendre l'arrivée du très haut débit dans les zones où les débits actuels sont très faibles, des solutions satellitaires permettent aujourd'hui d'apporter un haut débit de qualité avec des débits descendants de l'ordre de 20 Mbit/s et des débits montants d'environ 2 Mbit/s.